

Mardi 14 Décembre 2010 - n°536

- Loi de finances pour 2011 - Le Sénat remanie plusieurs mesures avant la CMP
- Evolution démographique - L'Insee prévoit 73 millions d'habitants en 2040
- Environnement** - Grenelle de l'environnement - Débat autour des résultats sur le long terme
- Culture scientifique et technique - Appel à projets

- Intercommunalité - Réseau de la FMVM
- Nouveau site internet - Les « Acteurs de l'Habitat »
- Un nouveau DATAR
- Agenda
- Musées - Livre blanc et colloque

Loi de finances pour 2011 - Le Sénat remanie plusieurs mesures avant la CMP

Les membres de la Haute assemblée ont adopté la semaine passée, par 177 voix contre 153, le projet de loi de finances (PLF) pour 2011. Ce projet de budget pour 2011 a été, dans nombre de ses dispositions, largement revu, et souvent à l'issue d'amendements adoptés contre l'avis du Gouvernement. Comme avec les députés en première lecture (voir *Ondes Moyennes n° 533*), le Gouvernement a d'ailleurs dû passer une nouvelle fois en force avec une deuxième délibération sur une des mesures les plus coûteuses pour l'équilibre du budget : la suppression de l'abattement de 15% de cotisations sociales sur les emplois à domicile que les sénateurs voulaient maintenir. Les sénateurs se sont attaqués à la plupart des dispositions, tranchant dans les unes, en supprimant d'autres, et en renforçant certaines. Rappelons que devant le Sénat, près de 1 200 amendements avaient été déposés. Lors de ce scrutin, le G

apportées par le Sénat,
trouver un compromis s
doit d'ailleurs d'ici dema

Contribution économique territoriale

Parmi les principales évolutions apportées la semaine dernière par le Sénat, il faut souligner en ce qui concerne la contribution économique territoriale (art. 59) que celui-ci est revenu sur la clé de répartition de la contribution assise sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pluri-établissements. Les sénateurs ont adopté une nouvelle clé de territorialisation de la CVAE pour le bloc communal, établie pour un tiers au prorata des « valeurs locatives foncières » et non « industrielles », comme l'avaient initialement modifiée les députés, et pour deux tiers au prorata des effectifs. Les sénateurs sont aussi revenus sur le mécanisme de consolidation de la valeur ajoutée au niveau du groupe pour les sociétés filialisées, afin d'éviter les mécanismes d'optimisation fiscale qui pourraient s'exercer au détriment des collectivités locales. Les députés viennent de leur côté de modifier cette même mesure, cette fois-ci dans le cadre du PLFR pour 2010... S'agissant des mécanismes de neutralisation des abattements décidés pour la part départementale de la taxe d'habitation, prévus dans le cadre de l'article 59 (VIII bis) de la LFI pour 2011, certains ajustements ont également été opérés.

Ces revirements, sur des dispositions conséquentes pour les finances des collectivités locales, sont probablement définitivement stabilisés au stade de la CMP, ou le seront encore ultimement devant l'Assemblée nationale, mais ceux-ci conduiront sans doute l'État et l'administration fiscale à avoir de réelles difficultés dans l'exercice prévision des bases fiscales pour 2011.

Péréquation

S'agissant des dispositions de l'article 63 modifiant l'architecture de la péréquation, appelée à être revue complètement à compter de 2012, le Sénat est également revenu sur l'existence même des fonds de péréquation régionaux (péréquation horizontale) des recettes fiscales communales et intercommunales, qui devaient être dotés de 1 % des recettes fiscales. Au lieu et place de deux types de fonds de péréquation (qui devaient être à la fois national et régional), les sénateurs ont privilégié l'existence d'un fonds unique de péréquation verticale des recettes fiscales et d'un fonds régional de péréquation, uniquement réservé à l'Île-de-France. Les ressources du fonds de péréquation national devraient, en régime de croisière en 2015, atteindre 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, et celui de l'Île-de-France, atteindre au moins le niveau de l'actuel FSRIF. Les collectivités qui devront alimenter ce fonds, restent toujours celles dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à une fois et demie le potentiel fiscal moyen national.

En l'état, si cette disposition était maintenue, celle-ci resterait plus favorable pour les villes moyennes par rapport aux dispositions initiales, dans la mesure où la réforme de la taxe professionnelle va se traduire par un transfert de la croissance de la richesse fiscale vers l'Île-de-France. À cet égard, une péréquation qui donnerait la même intensité à la péréquation horizontale et verticale jouerait évidemment à l'encontre de territoires les moins riches.

Mesures diverses

Parmi les autres mesures diverses du PLF 2011, il faut préciser que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2011 est maintenu à +2 % par le Sénat, soit une revalorisation des bases de foncier de 1,02 en 2011 (art. 60 quater adopté en conformité).

En outre, sur intervention du rapporteur de la commission des finances au Sénat, Philippe Marini, le dispositif de répartition du produit des amendes de police, liées à la circulation routière et des amendes issues des radars automatiques, a aussi été revisité dans un sens plus favorable aux collectivités locales (art. 31), notamment compte tenu de la mise en place du procès verbal électronique.

Ondes Moyennes reviendra prochainement de façon exhaustive, sur l'ensemble des mesures de la loi de finances pour 2011 et de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2010, adoptées de manière définitive.

S'agissant du PFLR 2010, il faut signaler qu'au stade de la première lecture, les députés – comme ils l'avaient fait lors de l'examen de la loi de finances pour 2011 - sont une nouvelle fois revenus sur le seuil du versement transport dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants. Malgré l'avis défavorable du ministre du Budget, les agglomérations de moins de 100 000 habitants peuvent pour le moment relever leur taux plafond de versement transport jusqu'à 0,9 % (contre 0,6 % aujourd'hui) pour financer des projets de transports collectifs en site propre (routier ou guidé).

Evolution démographique - L'Insee prévoit 73 millions d'habitants en 2040

Si les tendances démographiques récentes perdurent, la France sera peuplée de 73 millions d'habitants au 1er janvier 2040, dont près de 71 millions en France métropolitaine. La France comptera alors 15 % d'habitants de plus qu'en 2007. En métropole, elle devrait continuer de se concentrer vers le Sud et l'Ouest, à l'inverse de certaines régions du Nord-Est. Toutefois, dans les régions méditerranéennes, le solde migratoire avec les autres régions pourrait évoluer moins rapidement qu'au cours de la période 1990-2007, contrairement à l'Auvergne, au Limousin et aux régions littoral atlantique.

Les migrations interrégionales façonneront les dynamiques démographiques régionales davantage que le solde naturel, car le nombre de décès augmentera, avec l'arrivée aux grands âges des générations du baby-boom. Elles pourraient également accentuer le vieillissement de la population dans certaines régions insulaires et le ralentir en Île-de-France.

Fait marquant, dans tous les scénarios projetés par l'Insee, la croissance démographique devrait être proche dans les régions rurales du centre de la France (Auvergne, Limousin), en Île-de-France, en Alsace et en Franche-Comté.

Dans les régions du Nord et de l'Est telles le Nord - Pas-de-Calais, la Bourgogne, la Lorraine et la Champagne-Ardenne, le dynamisme démographique sera moindre qu'ailleurs.

Sur la décennie 2030-2040, dans les deux tiers des régions, le nombre de décès dépassera celui des naissances alors que seules l'Auvergne et le Limousin sont dans cette situation en 2007. Seules la Guyane, l'Alsace, la Franche-Comté, Rhône-Alpes et Pays de la Loire conserveraient des soldes naturel et migratoire positifs.

Davantage que le solde naturel, ce sont en effet les migrations entre régions qui deviendraient le principal moteur de la croissance démographique.

Selon le scénario central prévu par l'Insee, l'âge moyen en France passera de 39,1 ans en 2007 à 43,6 ans en 2040. Sur ce seul critère, la France de 2040 s'apparenterait au Limousin d'aujourd'hui !

Lien : <http://www.insee.fr/>

ENVIRONNEMENT

Grenelle de l'environnement - Débat autour des résultats sur le long terme

Les « Cahiers de la Direction générale du Trésor » ont publié, le 9 décembre 2010, une étude de 120 pages sur les « Impacts macroéconomiques du Grenelle de l'Environnement », réalisée par un groupe de six experts, tous membres de ladite Direction. Cette étude relativise les effets bénéfiques du Grenelle sur la croissance et l'emploi en France, qui n'auraient qu'une « portée à court terme ».

Impact contesté

Les auteurs se sont interrogés sur l'impact macroéconomique des investissements dans les transports, le bâtiment et les énergies renouvelables et sur leurs répercussions sur l'ensemble de l'économie, ainsi que sur les finances publiques. L'étude cherche à montrer que les mesures du Grenelle de l'environnement ont un impact favorable sur le PIB et l'emploi à court terme du fait des multiplicateurs des investissements déclenchés. A moyen et long termes, le ralentissement puis l'arrêt des investissements, la hausse des prix, et celle des prélèvements obligatoires nécessaires au financement des investissements, annulent les gains économiques du Grenelle après 2020. Par la suite, l'impact relatif sur le PIB et l'emploi devient finalement négatif.

Etudes divergentes

Pourtant, il y a six mois, une étude du Boston Consulting Group, commandée alors par le ministère de l'Environnement, avait conclu que les programmes du Grenelle permettraient la création de plus de 600 000 emplois en moyenne sur la période 2009-2020, principalement dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des énergies renouvelables. Une amélioration significative de la balance commerciale avait aussi été envisagée, soit 25% de réduction de la consommation d'énergie thermique (pétrole, gaz ...) à l'horizon 2020, dont 19% uniquement lié à l'impact Grenelle. De plus, l'étude du BCG estimait que les quinze grands programmes du Grenelle participeraient à la relance de l'économie de manière substantielle, en générant une activité sur douze ans d'environ 450 Md€, financés à hauteur d'environ 170 Md€ par l'Etat et les collectivités territoriales.

Surcroît d'investissements

A l'inverse, et selon les économistes du Trésor, le Grenelle - dans l'hypothèse où le Grenelle serait intégralement mis en œuvre - générerait un surcroît d'investissements considérable : ceux-ci sont estimés à environ 450 milliards d'euros, réalisés principalement durant la décennie en cours. Ceux-ci seraient effectués « dans des proportions comparables par les ménages, les entreprises et les administrations publiques ». Pour financer ces investissements, l'étude fait l'hypothèse optimiste que les ménages ne réduiraient ni leur consommation, ni leurs investissements hors logement, tandis que les investissements des entreprises ne se substitueraient pas à d'autres.

Réponse du ministère de l'Ecologie

Le lendemain de la publication du rapport, la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a estimé que l'étude menée par les six économistes du Trésor offre « un regard très insuffisant et très tronqué sur ce qu'est le Grenelle (...). Le Grenelle n'est pas seulement un programme d'investissement mais aussi de transformation de l'économie et de la société », car, a-t-elle ajouté, « en investissant sur les sujets porteurs d'avenir, les technologies propres, les énergies renouvelables, les transports durables, le logement moins consommateur d'énergie, on se positionne sur les technologies qui feront les marchés mondiaux à horizon 2020 ».

Etude de la Direction du Trésor :

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/dgtpe/etudes/doctrav/doctrav.htm

Etude du Boston Consulting Group pour le ministère de l'Environnement :

<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Temis-0063833>

Culture scientifique et technique - Appel à projets

Dans le cadre du programme d'investissements « Internat d'excellence et égalité des chances », est lancée, en parallèle à la création ou rénovation d'internats, une action particulière concernant « le développement de la culture scientifique, notamment dans les quartiers de la politique de la ville ». Cette action vise à structurer et professionnaliser les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), qu'ils soient concernés par l'enseignement et la diffusion des connaissances, par la mise en débat des liens entre sciences et société ou par la production et la diffusion de ressources. L'appel à projets privilégiera ainsi les initiatives qui favorisent une coopération entre les acteurs, permettant de faire émerger des structures et dispositifs innovants tant sur les méthodes que sur les contenus. Le développement de la CSTI est en effet un enjeu économique et social capital. Il recouvre plusieurs axes :

- la sensibilisation précoce aux sciences, pour les jeunes de toutes conditions sociales (notamment les jeunes filles) ;
- l'accès de tous aux nouveaux enjeux scientifiques, afin de comprendre les défis (économiques, environnementaux, sanitaires...) auxquels sont confrontées les sociétés modernes ;
- la revalorisation des métiers et des études scientifiques et techniques.

Géré par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'appel permanent à projets est doté d'une enveloppe initiale de 50 millions d'euros de dotations consommables. L'organisme Universcience appuiera en amont le montage des projets, et contribuera en aval à la mise en réseau des acteurs sélectionnés, par la constitution d'instances collégiales représentatives de la CSTI à tous les niveaux du territoire.

Appel permanent à projets pour le développement de la culture scientifique et technique et l'égalité des chances :

http://www.anru.fr/IMG/pdf/CSTI_appel_a_projets.pdf

Intercommunalité - Réseau de la FMVM

Les réformes en cours (réforme fiscale, réforme des collectivités, révision générale des politiques publiques) rendent urgente la mobilisation des intercommunalités de villes moyennes. Les communautés organisées autour d'une ville moyenne centre doivent en effet faire face à des enjeux spécifiques, qu'il s'agisse de développer leur accessibilité, de renforcer leur attractivité (économique, touristique, démographique), d'organiser l'accès aux équipements et aux services de la ville-centre... Dans ce contexte, la FMVM lance une campagne d'adhésion à destination des EPCI des villes membres de son réseau. 40 communautés de villes moyennes bénéficient déjà des services de la FMVM dédiés à l'i

Fédération œuvre notamment à :

- défendre les spécificités intercommunales des villes moyennes, par la participation active aux nombreuses auditions organisées dans le cadre de la réforme des collectivités (plusieurs exigences de la FMVM ont été reprises, à cette occasion, dans la loi) ;

- étudier la situation et l'évolution des EPCI, à travers un outil de connaissance et de prospective : l'Observatoire de l'intercommunalité des villes moyennes. Disponible en version papier et sur Internet, l'Observatoire met notamment l'accent sur la représentation des villes-centre au sein du conseil communautaire, la mutualisation des recettes et des dépenses et la problématique des charges de centralité. Chaque EPCI de ville moyenne dispose, dans cet observatoire, de fiches individuelles comprenant des données financières, institutionnelles et politiques.

La FMVM propose ainsi à l'ensemble des EPCI de villes moyennes d'accéder gratuitement à l'Observatoire intercommunal en ligne, pour une durée temporaire (jusqu'au 31 janvier 2011).

Contact : François-Xavier Lejeune, chargé d'études
01 45 44 99 61 - [\[email protected\]](mailto:francois-xavier.lejeune@fmvm.com)

Nouveau site internet - Les « Acteurs de l'Habitat »

Lancé en septembre 2007, le « réseau des acteurs de l'habitat » compte près d'un millier de personnes. Les journées d'échanges nationales réunissent régulièrement 150 à 200 participants. Depuis le 10 décembre 2010, le site du Réseau a évolué pour répondre à l'augmentation de la fréquentation du site Internet et du volume de documents mis en ligne.

L'objectif du réseau des acteurs de l'habitat, auquel participe notamment la Fédération des Maires des Villes Moyennes, consiste à mieux comprendre et répondre aux grands enjeux en matière de logement et d'habitat. Le partage et la mutualisation des expériences fondent l'ambition de ce réseau. Il s'agit de développer une culture commune des acteurs de l'habitat et d'enrichir les pratiques. Le réseau des acteurs de l'habitat propose :

- des rencontres thématiques et séminaires de travail ;
- des travaux de recherche et d'études ;
- un centre-ressources des connaissances et expériences...

La refonte du site Internet permet un accès plus direct aux extraits

« vidéos » des journées du réseau pour les acteurs qui n'ont pu y participer ou qui souhaitent visionner des passages marquants des interventions. Il est par exemple possible de visualiser les différentes interventions de la journée intitulée

« Connaître les besoins en logement sur les territoires » du 12 octobre dernier.

Ce nouveau site met mieux en évidence les synthèses des journées du réseau, ainsi que la lettre mensuelle. Le nouveau site offre un accès plus direct aux réseaux régionaux des acteurs de l'habitat et aux portraits d'acteurs ("Acteurs en action") réalisés régulièrement.

Le site : <http://www.acteursdelhabitat.com>

Un nouveau DATAR

Emmanuel Berthier a été nommé Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale en conseil des ministres, le 8 décembre 2010. Préfet de la Sarthe depuis deux ans, cet ancien élève de l'Ena, diplômé de l'Essec et de Sciences Po Paris, fut notamment préfet des Hautes-Pyrénées (2005-2007) et de la région Guadeloupe (2007-2008). Il succède au préfet Pierre Dartout, nommé préfet du Val-de-Marne, qui occupait ce poste depuis 2008.

Agenda

11 janvier 2011

Paris

Audience de la FMVM auprès de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la communication

12 janvier 2011

Paris

Musées - Livre blanc et colloque

L'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF) présentera son Livre blanc des Musées à l'occasion d'un colloque, le vendredi 4 février 2011 au siège du Conseil économique, social et environnemental (Palais d'Iéna - Paris). Résultat de deux ans de travaux, le livre blanc propose un état des lieux des musées français ainsi qu'une série d'observations et de préconisations. Le rapport fait notamment le point sur les résultats de la Loi Musée du 4 janvier 2002, neuf ans après sa promulgation. Trois débats seront organisés sous la forme de table

- Quel rôle pour l'Etat ? Un élu de ville moyenne interviendra au cours de cette table ronde, consacrée au soutien juridique, financier et technique de l'Etat dans le champ muséal.

- Quelle place pour les musées dans la société française ? L'AGCCPF souhaite réaffirmer ici la mission de service public que doivent remplir les musées, confrontés à de nouveaux défis : l'élargissement des publics et l'équilibre à trouver entre pratique culturelle et développement touristique.

- Qui dirige les musées ? Face à la diminution du nombre de conservateurs, l'AGCCPF entend mieux préciser leurs missions et les adapter au plus près des besoins actuels.

Renseignements : <http://www.agccpf.com/news.php>